

Pôle AS RH / service paie chômage

Pièces à produire dans le cadre d'une demande d'indemnisation chômage, afin d'instruire un dossier :

- Attestations Pôle Emploi ;
- Photocopie de la carte d'inscription comme demandeur d'emploi ou photocopie de la demande mensuelle d'actualisation ;
- Lettre de rejet du Pôle Emploi ;
- Imprimé de liaison dans le cas où l'agent bénéficie d'un reliquat de droit.